



**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
2 MARS 2020**

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 2 MARS 2020 a été transmis aux conseillers municipaux le 24 FEVRIER 2020, publié et affiché aux portes de la Mairie.

La séance a été ouverte à 19H15 par Michel KOCHER, Maire, en présence des adjoints, et de l'ensemble des Conseillers Municipaux

Excepté(s) absent(s) et excusé(s) : Philippe BENOIT

1) NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal

DECIDE

de nommer Brigitte GOSSELIN secrétaire de séance.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2) INFORMATIONS :

ELECTIONS MUNICIPALES : Monsieur le Maire signale aux membres du conseil municipal que le tableau des permanences des élections du 15 mars leur parviendra par mail dans la semaine accompagné d'un document rappelant les consignes de vérification d'identité lors du vote.

La vente des annexes agricoles issues de la propriété dite RIEHL sera signée par M. le Maire le vendredi 6 MARS 2020.

CORONAVIRUS : les consignes d'hygiène communiquées par la Préfecture sont affichées dans le sas d'entrée de la mairie. En ce qui concerne les manifestations publiques à venir dans la commune : carnaval des enfants, élections municipales, marché aux puces, stage de foot,

etc... ; les mesures qui devront être prises le seront sur conseil ou demande de la Préfecture au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

Travaux supplémentaires du tourne à gauche rendus nécessaires par l'évolution de la réglementation :

Le Service Routes du Conseil Départemental qui participe au projet de l'aménagement du tourne à gauche à l'entrée de la commune nous a informé en date du 20 février que l'évolution réglementaire obligeait à reprendre la section de la chaussée avec une nouvelle structure.

Le devis est arrivé aujourd'hui en mairie et représente un surcoût important de 73 108.00 € HT soit 87 729.60 € TTC. Nous ne pouvons que déplorer cette situation mais nous n'avons aucun moyen d'échapper à ces travaux supplémentaires justifiés par l'évolution de la réglementation en matière de structure de routes. Un avenant devra donc être approuvé par le Conseil Municipal et les crédits déjà partiellement pris en compte par le budget communal devront, le cas échéant, faire l'objet d'une décision modificative budgétaire.

3) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 3 FEVRIER 2020 :

Le Conseil Municipal

APPROUVE

le compte-rendu de la séance du 3 FEVRIER 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4) COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET COMPTE DE GESTION :

Monsieur le Maire distribue le compte administratif 2019 aux membres du Conseil Municipal ; les différents chapitres et articles sont examinés ; il quitte la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal

APPROUVE

les résultats du compte administratif 2019 tels qu'ils figurent dans le tableau suivant ainsi que le compte de gestion présenté par Monsieur le Percepteur :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 145 569.63 €	1 014 605.99 €
Reste à réaliser dépenses		1 482 000.00 €
Reste à réaliser recettes		1 482 000.00 €
RECETTES	1 318 999.74 €	1 230 702.09 €

5) AFFECTATION DES RESULTATS 2019 :

Après avoir
entendu les
explications
relatives au
compte
administratif de
l'exercice 2019

Constatant que le
compte
administratif
présente :

- un excédent de fonctionnement de	174 430.11 €	compte 12
- un déficit de fonctionnement de	0,00 €	

Et que le compte
administratif
présente :

- un excédent d'investissement de	216 096.10 €	A
- un déficit d'investissement de	€	

Au vu du résultat
d'investissement
(ligne 001) reporté
de l'année et du
résultat de
fonctionnement
reporté
(ligne 002)

Déficit d'investissement reporté

2018 139 784.38 €

Excédent de fonctionnement reporté

2018 219 923.02 €

et des restes à réaliser d'investissement
il sera reporté sur la ligne 001 en recettes

2019 1 482 000 €

2019 76311.72 €

ceci représente un BESOIN de financement d'investissement de

A + B+ C = 1 617 957.46€

un excédent du solde d'exécution 001 de

76311.72€

Le Conseil,
déterminant le
résultat à affecter
comme suit :

Résultat cpt 12	en intégrant les Reports à Nouveau		
	excédent de fonctionnement antérieur reporté 002	du compte 110	219 923.02 €
	reprise obligatoire du déficit antérieur 002	du compte 119	0,00 €

DECIDE
d'affecter le

résultat comme suit :

Résultat à affecter	afin de	affecte la somme de	Au compte
393353.13	couvrir le besoin de financement	393353.13€	1068
	compléter la réserve d'investissement	0,00 €	1068
	002 : reporter en section de fonctionnement (créditeur)	€	110
	002 : reporter le déficit à nouveau (débitéur)	0,00 €	119

Pour mémoire, cette affectation pourrait être complétée par

un auto financement prévisionnel 023/021 à hauteur de ou/et un recours à l'emprunt (si investissement) pour un montant de

ADOPTE A L'UNANIMITE

6) BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE :

Après examen du Budget Primitif 2020, le Conseil Municipal

APPROUVE

le budget 2020 voté par chapitre en fonctionnement et en investissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Dépenses réelles de l'exercice	837 450.00 €	
Compte 023	86 725.96 €	
Compte 002		
Opérations d'ordre		
Recettes réelles de l'exercice		837 450.00 €
INVESTISSEMENT		
Dépenses réelles de l'exercice	1 561 865.85 €	
Compte 001		76 311.72 €
Recettes réelles de l'exercice		1 485 554.13 €
Compte 021		86 725.96 €
Compte 040		
Reste à réaliser	1 482 000.00 €	1 482 000.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

7) DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Monsieur ZOBRIST Charles et son épouse née BRASSEL Antoinette, domiciliés à MATZENHEIM, 8, rue Frédéric Chopin ont déclaré avoir l'intention de vendre les biens immobiliers suivants :

Terrain bâti cadastré section C N°511/355 – 8, rue Frédéric Chopin d'une superficie de 6,48 ares.

La Société NEOLIA, domiciliée à MONTBELIARD, 34 rue de la Combe aux Biches a déclaré avoir l'intention de vendre les biens immobiliers suivants :

Terrain à bâtir cadastré section 2 N° 481/2 – lieudit Fliethfeld d'une superficie de 4,06 ares

Le Conseil Municipal

DECIDE

de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8) DEMANDE DE SUBVENTION DU FOOTBALL CLUB DE MATZENHEIM POUR LE RENOUVELLEMENT DES BUTS ET POUR L'ORGANISATION D'UN STAGE DE FOOT :

Monsieur WURRY Sébastien, Président du Football Club de Matzenheim et conseiller municipal expose les projets et quitte la salle au moment du vote.

RENOUVELLEMENT DES BUTS :

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin participe à l'acquisition de matériel sportif à destination des associations sportives pour toutes les associations sportives affiliées à une fédération, agréée par le Ministère chargé des Sports ou FSCF et FSGT.

Cette aide est plafonnée à 30 % du montant TTC de renouvellement de l'équipement dans une limite maximum de 20 000 €.

Le devis présenté par le Football Club de Matzenheim s'élève à 9 510.00 € TTC.

Le montant maximum de la subvention du Conseil Départemental s'élèvera à 2 853.00 € TTC.

Le Football Club sollicite une subvention communale pour le renouvellement des buts. Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'aide habituellement apportée aux associations présentant des demandes d'aide est de 15 % soit le HT (si la commune supporte tout le projet) soit comme c'est le cas dans le projet ci-dessus 15 % sur le TTC, ce qui représente une aide de 1 426.50 €. Le reste à charge de l'association sera de 5 230.50 € TTC.

Le Conseil Municipal

DECIDE

D'accorder une subvention de 1 426.50 € (mille quatre cent vingt six euros et cinquante cents) au projet de renouvellement des buts de football présenté par le Football Club de Matzenheim.

POUR : 13

Ne participe pas au vote : 1

Sébastien WURRY

ADOPTE A LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES

STAGE DE FOOTBALL :

Depuis 2010, le Football Club de Matzenheim organise un stage de Football pour les jeunes ; l'édition 2020 se tiendra du 13 au 17 avril.

Dans le cadre des crédits prévus pour les actions intégrant des jeunes, le Conseil Municipal

DECIDE

D'accorder une subvention de 10 € (dix euros) par jeune ayant participé au stage de Football organisé du 13 au 17 avril 2020. Le paiement se fera sur production de la liste des participants.

POUR : 13

Ne participe pas au vote : 1

Sébastien WURRY

ADOPTE A LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES

9) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE POUR L'ORGANISATION D'UNE CLASSE VERTE ET D'UN STAGE D'INITIATION A L'EQUITATION :

L'école élémentaire de Matzenheim sollicite une aide financière pour l'organisation :

- D'une classe verte pour les élèves des classes de CP et de CE1 ; celle-ci aura lieu à MUTTERSCHOLTZ du 30 mars au 3 avril 2020 : 33 élèves sont concernés.
- D'un stage d'initiation à l'équitation comportant 6 séances pour les classes de CE2, CM1 et CM2 ; celui-ci aura lieu à KRAFFT mi-juin : 46 élèves sont concernés.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal

DECIDE

D'accorder une subvention de 25 € par élève participant à la classe verte organisée du 30 mars au 3 avril ;

D'accorder une subvention de 15 € par élève participant au stage d'initiation à l'équitation organisé mi-juin.

L'aide sera versée directement à l'école sur présentation de la liste des élèves ayant participé à la classe verte et au stage d'équitation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**10) PAIEMENT DES COTISATIONS FONCIERES A LA CAAA PAR L'ARGENT
DE LA CHASSE :**

Le montant des cotisations dû par les propriétaires fonciers de la commune à la CAAA (Caisse d'Assurance Accidents Agricoles) s'élève à 10 402 € pour l'année 2020.

Les propriétaires fonciers ayant abandonné le produit de la chasse qui aurait du leur revenir à la commune,

Le Conseil Municipal

DECIDE

D'AFFECTER la totalité du loyer de la chasse soit 8100 € (huit mille cent euros) au paiement des cotisations accidents agricoles à la C.A.A.A.

ADOPTE A L'UNANIMITE